

**Demande de Période de Mises en Situation en Milieu Professionnel :**

**L’objectif** est de permettre au jeune de se confronter à des situations réelles de travail pour :

* Découvrir un métier ou un secteur d’activité,
* Confirmer un projet professionnel,
* Initier une démarche de recrutement.

Un bilan tripartite sera réalisé en fin de période.

Conditions :

* La durée de la période peut aller d’une demi-journée à une semaine et peut être renouveler si les objectifs initialement fixés avec la structure d’accueil n’ont pas été atteints.
* Les horaires hebdomadaires ne peuvent excéder **35 heures** (hors convention collective).
* **Etre inscrit en** **mission locale**.

Informations à compléter :













